

LA TAXE

D'APPRENTISSAGE



SOMMAIRE

01	Le CFA de la FFME	5
02	Pourquoi verser le solde de votre taxe d'apprentissage au CFA de la FFME?	8
03	Comment est utilisé l'argent perçu par le CFA?	10
04	Comment verser votre taxe d'apprentissage au CFA de la FFME ?	11
05	Calendrier et processus des versements	14



VOTRE ENTREPRISE EST ASSUJETTIE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE?

CHAQUE ANNÉE,
VOUS POUVEZ SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT
ET LA PROFESSIONNALISATION DE L'ESCALADE
EN VERSANT LE SOLDE DE VOTRE TAXE
D'APPRENTISSAGE AU CENTRE
DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE
[CFA] DE LA FFME.

ON VOUS EXPLIQUE TOUT!



LE CFA DE LA FFME



L'organisme de formation de la *Fédération française de montagne et de l'escalade* propose depuis plusieurs années, avec le concours des structures déconcentrées de la fédération, des *formations professionnelles et fédérales* à destination des personnes techniciennes, dirigeantes, juges et formatrices du secteur de l'escalade.

Afin d'accompagner les structures dans leur dynamique de professionnalisation, la FFME a décidé de créer, en 2023, un *Centre de formation par apprentissage*^[1] chargé de former des jeunes de 18 à 30 ans au métier d'éducateur ou éducatrice sportif, via la formation TFP MESA, et au métier d'entraîneur ou entraîneuse, via la formation DEJEPS Escalade.

Les atouts de l'apprentissage sont nombreux :

POUR L'APPRENTI	POUR LA PERSONNE EMPLOYEUSE
Se former en tant que personne salariée : rémunération, couverture sociale, congés payés.	Aides à l'embauche : exonération de charges, aide unique à l'embauche, aide à la fonction de maître d'apprentissage.
Prise en charge totale des frais pédagogiques de formation.	Prise en charge totale des frais pédagogiques de formation.
Différentes aides financières possibles : équipement pédagogique, permis de conduire etc.	Contrat de travail à temps plein.

[1] Pour en savoir davantage sur les possibilités de formation en apprentissage avec le CFA de la FFME, consultez le [[guide l'apprentissage](#) ?].



POURQUOI VERSER LE SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AU CFA DE LA FFME?

**EN REVERSANT LE SOLDE
DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE
AU CFA DE LA FFME,
VOUS CONTRIBUEZ À :**

La formation de jeunes stagiaires
et leur insertion professionnelle au sein du monde de l'escalade
via l'acquisition d'un diplôme certifiant.

La professionnalisation des structures d'escalade,
qu'elles soient associatives ou privées.

La montée en compétences de l'ensemble
des acteurs du secteur (apprentis, maîtres d'apprentissage,
personne employeuse, formateur et formatrice).



10 PARTIE 03

COMMENT EST UTILISÉ L'ARGENT PERÇU PAR LE CFA?

VOTRE AIDE EST DÉTERMINANTE POUR LES INVESTISSEMENTS PÉDAGOGIQUES ET MATÉRIELS PRÉVUS PAR LE CFA DE LA FFME.

En versant le solde de votre taxe d'apprentissage au CFA de la FFME, vous contribuez notamment à :

- L'achat et le renouvellement de matériels techniques mis à disposition des stagiaires lors de leur formation : équipements de protection individuelle, matériels d'ouverture sur SAE et sur SNE etc.
- La mise à jour, la numérisation et la création de supports pédagogiques spécifiques : mémentos escalade, livrets SAE et SNE, ouvrages pédagogiques *Progresser Passeports* etc.



11 PARTIE 04

COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AU CFA DE LA FFME ?

LA TAXE D'APPRENTISSAGE^[2] EST LE SEUL IMPÔT DONT LES ENTREPRISES CHOISISSENT EN PARTIE L'AFFECTATION! EN CHOISSANT VOUS-MÊME VOTRE BÉNÉFICIAIRE, VOUS DEVEZ ÊTRE UN PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DE LA FORMATION DES FUTURS ENCADRANTS DE L'ESCALADE.

Chaque année, entre mai et septembre, vous pouvez directement désigner le ou les organismes que vous souhaitez accompagner en vous connectant sur la plateforme [[Soltéa ↗](#)].

LES ÉTAPES ↓

- 1 Connectez-vous sur la plateforme [[Soltéa ↗](#)]^[3].
- 2 Sélectionnez le CFA de la FFME grâce à son [**Numéro UAI — 0756447A**]
- 3 Affectez le solde imputable de la taxe d'apprentissage au CFA de la FFME

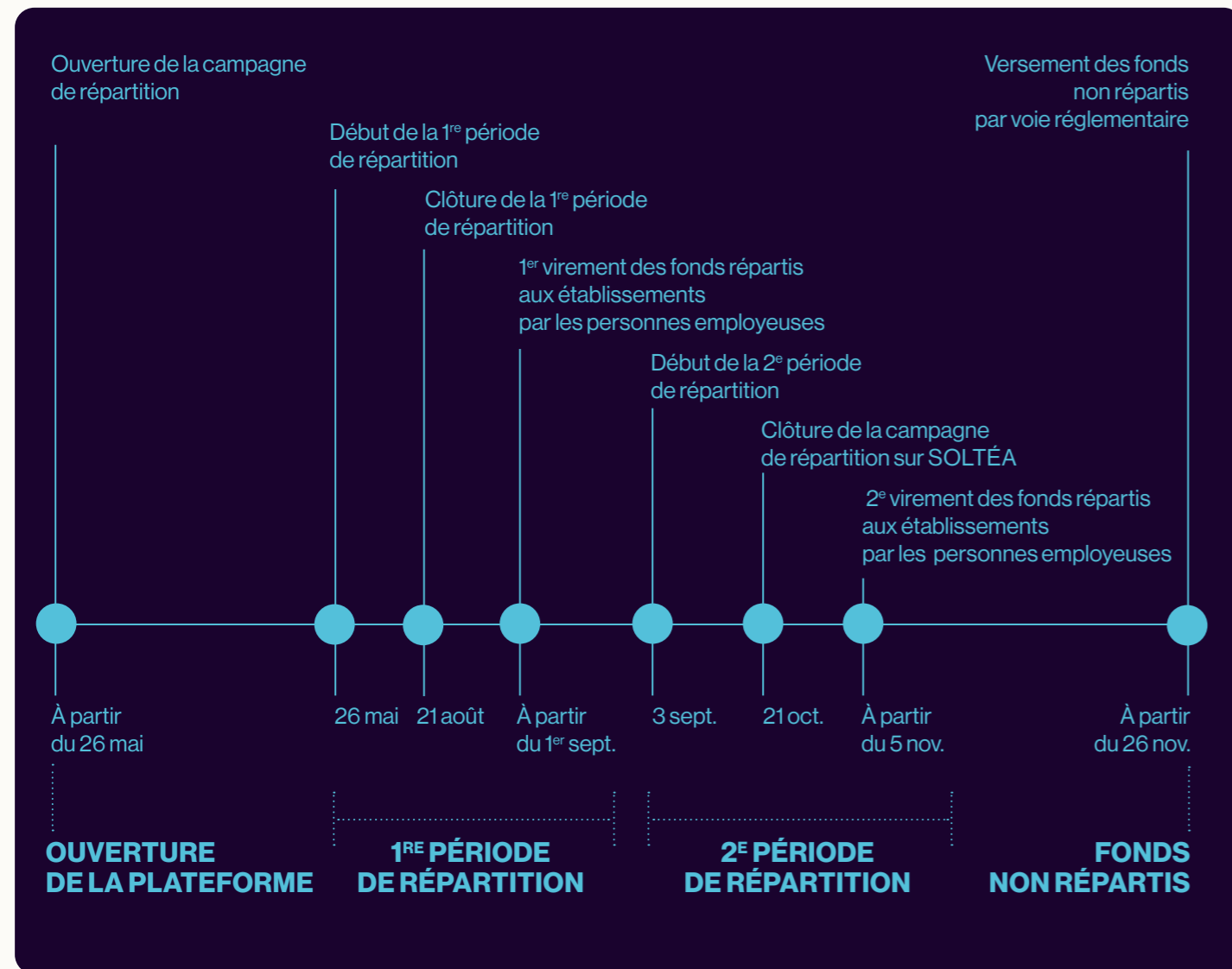
[2] Vérifiez si votre entreprise est assujettie à la taxe d'apprentissage sur : [<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/taxe-apprentissage> ↗]

[3] Demandez un accès sur la plateforme [[Net-entreprises ↗](#)] en cas de première déclaration.

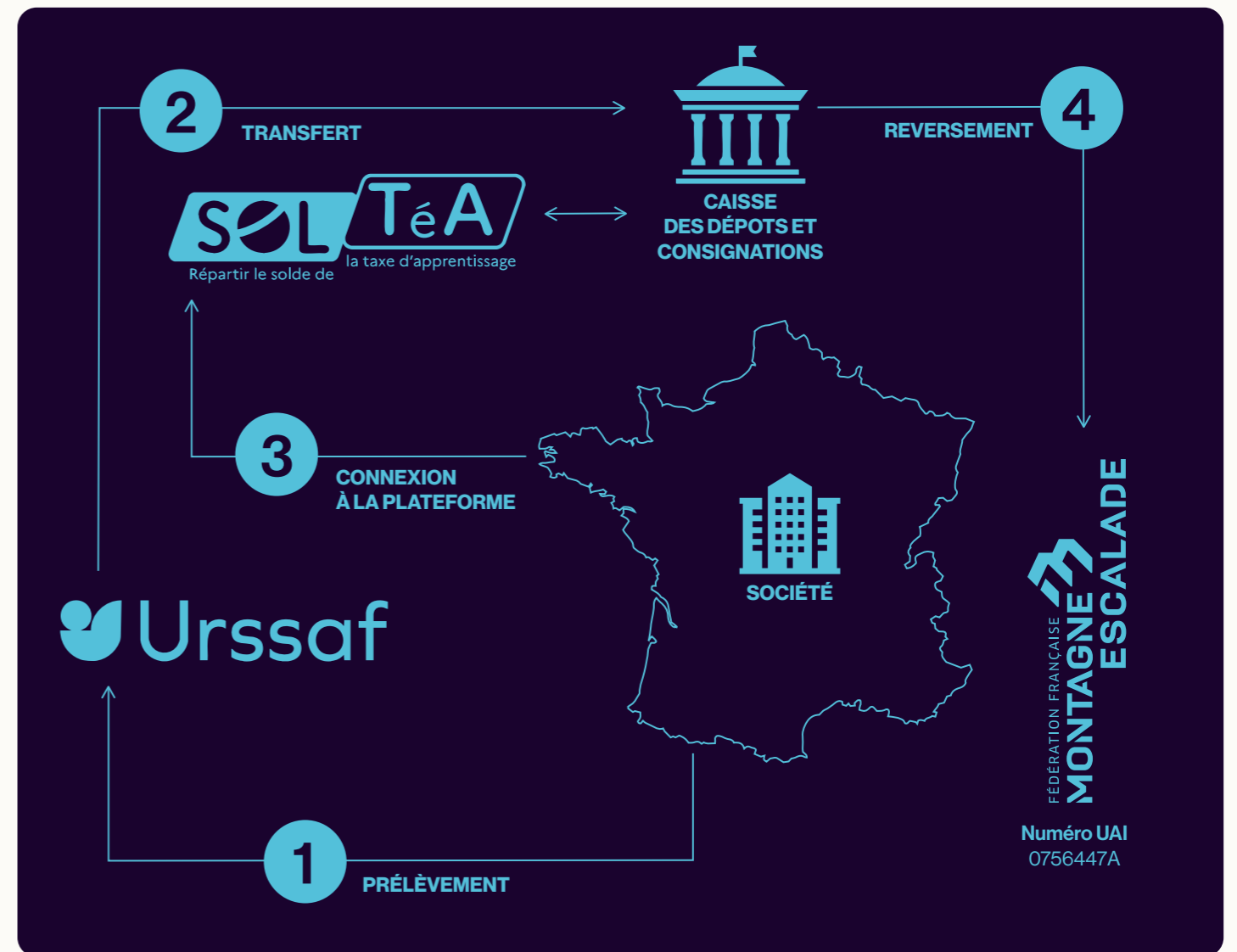


CALENDRIER ET PROCESSUS DES VERSEMENTS

LES GRANDES DATES DU CALENDRIER 2026



PROCESSUS DES VERSEMENTS



CONTACTS

formation-pro@ffme.fr
[01.40.18.76.61]

SIRET	78435419300046
NDA	11753802875
Code	APE 9312Z
Numéro UAI	0756447A

INFORMATIONS

Fédération française
de la montagne et de l'escalade
8-10 quai de la Marne,
75019 PARIS



photo © Gaël Bouquet des Chaux — FFME

